

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 051

**Séance ordinaire du 05 novembre 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 30 octobre 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur : Mme le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 7 Absents : 3

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 26

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Marc RADIGALES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Charlotte CAORS à Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Serge LEBOURGEOIS à M. Christian TANTI – Mme Marie-Christine BONAVENT à Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – Mme Véronique BOURCET à M. Marc RADIGALES – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Patricia LAZZARO.

Absents : M. Mehdi MEDJATI – M. Michel DORLET – Mme Corinne PAUL.

Objet : Adhésion à la plateforme « Hello CSE ».

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.253-1 ;

Vu l'avis unanime du comité social territorial en date du 27 octobre 2025 ;

Considérant le souhait de la commune d'adhérer à une structure ou un dispositif collectif permettant d'offrir à l'ensemble des agents des avantages sociaux similaires à ceux d'un comité social d'entreprise ;

Considérant qu'un groupe de travail réunissant les élus référents, la Direction des ressources humaines et les représentants du personnel a procédé à une étude comparative des dispositifs existants dans les communes voisines et auprès de diverses plateformes spécialisées ;

Considérant qu'à l'issue de cette concertation, l'offre de la société HelloCSE a été retenue comme présentant le meilleur rapport qualité-prix et la gamme de services la plus complète ;

Considérant que la plateforme « HelloCSE » propose une solution numérique centralisée offrant aux agents ;

- Un accès à plus de 300 000 offres préférentielles et réductions jusqu'à -80 % sur des biens et services du quotidien,
- La gestion des chèques vacances, chèques cadeaux et actions sociales diverses,
- Une application mobile et un espace personnel permettant une utilisation simple et continue,
- Un accompagnement et un service client dédiés,
- Une exonération totale de charges sociales sur les subventions distribuées ;

Considérant que le coût annuel de l'adhésion à la plateforme HelloCSE s'élève à 4 644 euros TTC, tarif préférentiel négocié pour la commune ;

Considérant que cette dépense s'inscrit dans le cadre des crédits dédiés à l'action sociale du personnel, inscrits au budget communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Cabriès à la plateforme de services HelloCSE dont les agents pourront bénéficier à compter du 1^{er} novembre 2025, dans le cadre de la politique d'action sociale en faveur du personnel communal pour un coût annuel de 4 644 euros TTC ;
- **Autorise** le maire à signer tout document afférent à cette adhésion, notamment le contrat de licence et les conditions générales d'utilisation et effectuer toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Inscrit** aux budgets les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

